



Championnat de Lorraine – Petites catégories
Samedi 26 et Dimanche 27 avril 2025
Salle Polyvalente – Gymnase – 123 route de Rambervillers
88470 Saint-Michel-sur-Meurthe

La compétition se déroulera suivant cette formule : 1 tour de poule sans élimination, puis Tableau d'élimination direct

Application du règlement FFE. La formule pourra être adaptée en fonction du nombre de participants.

HORAIRES

Samedi 26 avril 2025 : fleuret et sabre M9/M11/M13

Catégories	Appel	Scratch	Début des assauts
M11 Fleuret H/D	9H30	9H45	10H00
M9 Fleuret H/D	11H30	11H45	12H00
M13 Fleuret H/D	13H00	13H15	13H30
M9 Sabre H/D	9H30	9H45	10H00
M11 Sabre H/D	9H30	9H45	10H00
M13 Sabre H/D	12H45	13H00	13H15

Dimanche 27 avril 2025 : épée M9/M11/M13

Catégories	Appel	Scratch	Début des assauts
M11 Épée H/D	9H00	9H15	9H30
M9 Épée H/D	13H00	13H15	13H30
M13 Épée H/D	14h15	14H30	14H45

Les championnats sont réservés aux tireurs licenciés en Lorraine.

ÉQUIPEMENT

Tenue blanche complète 350N FFE + sous-cuirasse de protection 350N (pour les M9/M11) et chaussettes hautes, sous-cuirasse de protection 800N (pour les M13).

Rappels pour les armes :

Catégorie	Taille Lame (Max)	Type de poignée
M9	Lame 0	Droite
M11	Lame 0 ou 2	Droite
M13	Lame 0 ou 2	Libre

Seules les housses d'armes seront acceptées dans la salle.

ARBITRAGE

Quotas :

- 4 tireurs engagés dans un arme = 1 arbitre dans l'arme
- 9 tireurs engagés dans une arme = 2 arbitres dans l'arme
- 15 tireurs engagés dans une arme et au-delà = 3 arbitres dans l'arme

La commission d'arbitrage se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits. La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi 24 avril 2025. Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs. **Ils resteront à la disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Un arbitre retenu doit être présent dès le matin à l'horaire de la 1ère compétition.** Ils seront indemnisés, conformément à la réglementation FFE.

DROIT D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Les droits d'engagements s'élèvent à 10,00 €.

Les inscriptions doivent être enregistrées en ligne sur le serveur de la FFE **avant le mercredi 16 avril 2025 à 23h59**. L'extranet restera ouvert, jusqu'au lundi 21 avril 2025 à 23h59, pour les éventuels retardataires.

RECOMPENSES

Les 4 premiers de chaque catégorie du championnat seront récompensés.

RESTAURATION

Un espace restauration et une buvette seront prévus sur place. Paiement en espèces, chèque et CB.

CONTACTS

Maître Christian CHAPLEUR : 06.81.46.90.96

Sébastien FLORENT (Président de la Rapière Déodatienne) : 07.71.61.99.75

Martin BARBE (Vice-Président de la Rapière Déodatienne) : 06.25.05.94.33

Ou par mail : assoc.larapieredeodatiene@gmail.com